

Réponse et plan d'action de la direction (RPAD) :
Évaluation du Programme de réduction des menaces liées aux armes, 2018-2019 à 2023-2024

Recommandation 1 :

Le PRMA devrait renforcer son profil et son engagement auprès de la société civile et du monde universitaire canadiens. Cette mesure permettra de renforcer la détermination et le développement des projets et d’accroître la visibilité du programme. Le programme devrait également prendre des mesures pour accroître sa visibilité au sein d’AMC et du gouvernement du Canada.

Réponse de la direction et engagements

Le PRMA est partiellement d'accord avec cette recommandation.

Le programme accepte de renforcer et d'étendre ses efforts actuels pour s'engager auprès de la société civile et du monde universitaire canadiens, mais note les efforts répétés et soutenus au cours des deux dernières décennies et l'intérêt et la capacité limités des OSC canadiennes à s'engager dans la plupart des axes d'effort du PRMA.

À quelques exceptions près, les efforts des OSC canadiennes sont axés sur la défense des politiques et la sensibilisation; elles n'ont pas la capacité ou l'expertise requise pour fournir des conseils pertinents, techniques et générale sur le développement de projets, ou pour soutenir la mise en œuvre de programmes à l'échelle internationale, étant donné la portée limitée de leurs propres activités et priorités, qui ne sont pas nécessairement alignées sur celles du gouvernement du Canada. Le PRMA participe activement aux réunions annuelles de consultation de la société civile canadienne organisées par la Direction de la non-prolifération, du désarmement et de l'espace (IGN) d'AMC ; cependant, l'attention de la communauté des OSC du Canada s'est historiquement limitée aux enjeux du désarmement nucléaire (en particulier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, auquel le Canada n'est pas un État parties), des « robots tueurs » (systèmes d'armes létales autonomes) et du déminage. À cet égard, les offres répétées du PRMA ces dernières années d'ajouter du contenu supplémentaire sur la réduction des menaces à la consultation annuelle de la société civile n'ont pas été soutenues par la communauté des OSC. Ce décalage met en évidence le fait que la programmation du PRMA est avant tout un outil pour faire progresser les priorités du Canada en matière de politique étrangère et de sécurité, qui ne sont parfois pas en harmonie avec celles de la société civile canadienne.

Le PRMA est d'accord qu'il existe probablement un potentiel non exploité pour accroître son engagement avec le milieu universitaire canadien, en particulier les pôles universitaires qui se concentrent sur les priorités thématiques du programme (par exemple, le *Norman Paterson School of International Affairs*). Contrairement à la communauté des OSC canadiennes, qui a tendance à se concentrer sur la défense d'intérêts dans des secteurs prioritaires restreints exclusifs à la politique canadienne de la non-prolifération, le contrôle des armes et le désarmement (NCAD), le milieu universitaire canadien est potentiellement une communauté d'intérêt plus large et plus fondée sur des données probantes, où le PRMA voit la possibilité de discussions plus constructives et réfléchies sur les activités de programmation.

Actions	Livrables / résultats escomptés	Centre(s) de responsabilité (Direction générale/Direction)	Date cible
1.1 A. Le PRMA explorera la possibilité d'organiser des événements et des engagements ciblés et <i>ad hoc</i> avec des établissements universitaires canadiens, axés sur la politique étrangère canadienne et les tendances et priorités de la NCAD. B. Le PRMA examinera les résultats et les leçons apprises et décidera des ajustements nécessaires.	1.1 Une visibilité et une sensibilisation accrues du PRMA au sein du milieu universitaire canadien, et des processus de consultation élargis pour aider à garantir que les activités de programmation du PRMA restent ciblées et pertinentes dans un contexte de sécurité internationale en évolution rapide.	1.1 PRMA (YRA)	1.1 A. Novembre 2025 B. Juin 2026
1.2 A. Le PRMA renforcera sa participation aux mécanismes de consultation existants d'AMC avec les organisations de la société civile canadienne, en organisant des séances autonomes plus complètes afin de recueillir des commentaires sur un plus large éventail de priorités et d'activités de programmation. B. Le PRMA examinera les résultats et les leçons apprises et décidera des ajustements nécessaires.	1.2 Une sensibilisation et une visibilité accrues du PRMA auprès des OSC canadiennes axées sur les priorités de la NCAD, et des processus de consultation élargis pour s'assurer que les activités du PRMA bénéficient des points de vue d'experts basés au Canada.	1.2 Le PRMA (YRA) avec le soutien de la Direction de la politique de non-prolifération, du désarmement et de l'espace (IGN)	1.2 A. Décembre 2025 B. Juin 2026

Recommandation 2 :
Le PRMA devrait augmenter le niveau d’échange des pratiques exemplaires et des leçons apprises parmi les bénéficiaires de financement existants et avec les bénéficiaires de financement potentiels. Il peut s’agir d’expériences documentées et de réunions virtuelles.
Réponse de la direction et engagements
Le PRMA est d'accord avec cette recommandation. En principe, le PRMA soutient pleinement les efforts visant à accroître l'efficacité de ses partenaires de mise en œuvre, notamment par le partage formalisé des meilleures pratiques entre les partenaires et entre les projets. Cela se réalise déjà dans certains cas, comme le PRMA a conçu et financé le <i>Partenariat mondial contre la désinformation sur les armes de destruction massive</i>, grâce auquel le PRMA a réuni une coalition de quatre partenaires de mise en œuvre distincts pour réaliser un seul projet, tirant ainsi parti de différentes capacités et des leçons apprises. Cependant, la réalité pratique est que de nombreux partenaires du PRMA coexistent et se font concurrence dans le même écosystème pour un nombre limité de financements de donateurs, et peuvent par conséquent être réticents à partager les leçons apprises et les meilleures pratiques avec des concurrents potentiels. Un tel processus serait plus utile (bien que toujours limité) pour partager des expériences entre différents secteurs (c.-à-d. lorsque les partenaires ne sont pas en concurrence directe les uns avec les autres) ; par exemple, les leçons apprises en travaillant à faire progresser l'infrastructure de réglementation nucléaire en Afrique pourraient être utilement partagées pour soutenir les efforts visant à accroître l'universalisation du Traité sur le commerce d’armes (par ex., lorsque la communauté est basée sur les interlocuteurs bénéficiaires plutôt que sur le contenu thématique). Le PRMA identifie une part importante de ses activités de programmation par le biais du Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes. Dans le cadre de son processus régulier du Groupe de travail sur le Partenariat mondial (GTPM), il existe un processus formalisé de « mise en relation » pour soumettre, identifier et développer des opportunités de projets ; dans le cadre de ces discussions, il peut être possible de développer un document d'orientation pour les promoteurs de projets sur les meilleures pratiques globales et les leçons apprises basées sur les années d'expérience de la communauté des donateurs dans la mise en œuvre de programmes de réduction des menaces axés sur les armes de destruction massive à l'échelle mondiale.

Actions	Livrables / résultats escomptés	Centre(s) de responsabilité (Direction générale/Direction)	Date cible
2.1 A. Le PRMA veillera à ce qu'un volet « meilleures pratiques et leçons apprises » soit inclus dans le rapportage final qu'il reçoit de ses partenaires de mise en œuvre. Lorsque pertinent, le programme consolidera, partagera et appliquera ces orientations	2.1 Amélioration de l'identification et de la dissémination des orientations pertinentes aux partenaires de mise en œuvre afin de renforcer l'efficacité et l'efficacité des activités de projet réalisées sur des thèmes similaires ou dans des contextes similaires.	2.1 PRMA (YRA)	2.1 A. Mars 2026 B. Juin 2026

Actions	Livrables / résultats escomptés	Centre(s) de responsabilité (Direction générale/Direction)	Date cible
lors de l'élaboration de nouvelles initiatives de projet avec d'autres partenaires de mise en œuvre. B. Le PRMA examinera les résultats et les leçons apprises et décidera des ajustements nécessaires.			
2.2 Le PRMA travaillera avec ses partenaires de la communauté du GTPM pour élaborer un document d'« orientation de projet et meilleures pratiques » à l'usage des promoteurs de projets.	2.2 Amélioration de l'accès des promoteurs de projets aux conseils en matière de conception et de mise en œuvre, tirés de la vaste expérience du Partenariat mondial dans la mise en œuvre de la programmation de réduction des menaces CBRN.	2.2 PRMA (YRA)	2.2 Décembre 2025

Recommandation 3 :

Le PRMA devrait continuer à plaider auprès des partenaires internationaux en faveur de l'égalité des genres (EG) et de son intégration dans les projets. Le PRMA devrait continuer à explorer les possibilités de projets codés EG dans ses programmes, en particulier dans le portefeuille de la sûreté chimique. Il est possible de s'appuyer sur les travaux existants réalisés par les partenaires financés par le PRMA et d'autres intervenants concernant les pratiques exemplaires en matière d'intégration de l'égalité des genres dans les activités relatives aux matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN).

Réponse de la direction et engagements

Le PRMA est d'accord avec cette recommandation.

Le PRMA continuera de promouvoir l'égalité des genres et son intégration dans les extrants et les résultats des projets, et continuera d'explorer les possibilités de points d'accès pertinents en matière d'égalité des genres dans sa programmation. L'identification de ces possibilités s'est avérée un défi en dehors du portefeuille d'armes classiques du programme (les armes de destruction massive sont notoirement indifférentes au genre) et se limite généralement à accroître la participation des femmes dans des domaines pertinents pour les armes CBRN tels que la réglementation nucléaire, l'inspection chimique, la biosécurité et la biosûreté. Cependant, ces domaines sont hautement techniques et nécessitent une formation avancée et spécialisée ; en raison d'une sous-représentation chronique des femmes dans les domaines des STEM, en particulier dans de nombreux pays à revenu faible et intermédiaire où le PRMA opère, il existe souvent un nombre très limité de candidates qualifiées disponibles pour les partenaires de programmation. (Remarque : L'augmentation de l'entrée des femmes dans les domaines des STEM aux niveaux secondaire et postsecondaire dépasse largement le mandat de programmation du PRMA.) En effet, les partenaires de mise en œuvre ont parfois exprimé un manque d'assurance quant à leur capacité à produire les résultats en matière d'EG proposés par le programme.

Le PRMA cherchera à développer des projets codés EG à impact plus important dans le portefeuille de la sécurité chimique, dont l'absence est quelque peu anormale. Bien qu'il n'y ait rien de spécifique à la sécurité chimique qui empêcherait d'accéder aux mêmes points d'accès à l'EG que ceux utilisés par les portefeuilles de la sûreté biologique, nucléaire et radiologique, les opportunités programmatiques identifiées et proposées au PRMA ces dernières années n'ont pas présenté d'opportunités significatives en matière d'EG. Le programme continuera à faire pression sur l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et d'autres parties prenantes clés dans ce domaine afin d'identifier les composantes de l'EG appropriées dans les activités de programmation.

Fondamentalement, le PRMA est un programme axé sur la sécurité qui doit et qui est censé harmoniser ses activités avec les priorités d'intérêt national du Canada. Il s'agit d'une directive primordiale du Cabinet qui ne peut être subordonnée aux considérations d'égalité des genres. Lorsque des possibilités de faire progresser l'EG pourront être identifiées dans le cadre des activités de programmation du PRMA, elles seront intégrées ; cependant, cela restera nécessairement subordonné aux priorités globales du programme en matière de sécurité.

Actions	Livrables / résultats escomptés	Centre(s) de responsabilité (Direction générale/Direction)	Date cible
3.1 Le PRMA continuera à promouvoir l'EG auprès des partenaires de mise en œuvre et à l'intégrer dans les projets lorsque cela est pratique et productif. Étant donné le peu d'importance accordée à la promotion des priorités en matière d'EG dans ses documents fondateurs, le programme se concentrera sur les domaines et les partenaires où il existe de bonnes possibilités de tirer parti des efforts et des succès antérieurs et où des lacunes ont été identifiées dans l'intégration de l'EG (par ex., la sûreté chimique).	3.1 Intégration renforcée d'éléments significatifs de l'EG dans les initiatives de la programmation du PRMA.	3.1 PRMA (YRA)	3.1 Mars 2026
3.2 A. Le PRMA renforcera les compétences de ses chefs de projet en matière d'EG grâce à une formation et un mentorat accrus, ainsi qu'à des consultations plus larges sur les propositions de projets avec les experts en ACS Plus d'AMC. Cette action est déjà en cours à la suite de la réorganisation des programmes de paix et sécurité en une seule Direction générale, qui a permis un meilleur accès à l'expertise interne en ACS Plus. B. Le PRMA examinera les résultats et les leçons apprises et décidera des ajustements nécessaires.	3.2 Amélioration de la capacité des chefs de projet du PRMA à identifier des moyens innovants d'intégrer des éléments de l'EG dans les activités du projet.	3.2 PRMA (YRA)	3.2 A. Mars 2026 B. Juin 2026